

PROCÈS - VERBAL SUCCINCT DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

* * * * *

Le Conseil Municipal s'est réuni en salle du Conseil Municipal de la mairie, le JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025 à 20 H 30, sous la présidence de Monsieur Jérémie DUPUY, *Maire*.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DUPUY, Mmes AUBART, DRUMEL, FONTAINE, LANDART, RIBEIRO, SAVARD-MANTEL, VERNOT, MM. BÉCARD, BOUGARD, BRION, DONKERQUE, LÉGER, LORENA, PARENTÉ, POPOT.

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes HUIN, MATHIEU, PIERRE, MM. DEHAIBE, MARTINEZ, NOIZET, SAVARD ainsi que Monsieur ALEXANDRE qui a donné pouvoir.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Annabella RIBEIRO a été nommée secrétaire.

M. Gauthier ALEXANDRE a donné pouvoir à Mme Annabella RIBEIRO

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 32, procède à l'appel et précise que le quorum est atteint.

* * * * *

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité et par 17 voix « POUR »,

- APPROUVE les ouvertures et les virements de crédits présentés par Madame LANDART, *Première Adjointe au Maire en charge des finances*, qui seront repris dans le budget général 2025 de la Ville de Villers-Semeuse. Cette décision modificative est référencée n° 3 - 2025 ;

◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊

A l'unanimité et par 17 voix « POUR »,

- AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement sur l'exercice 2026, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025.

A l'unanimité et par 17 voix « POUR »,

- APPROUVE l'implantation de neuf nouveaux points de visualisation de vidéoprotection sur l'espace public de la commune de Villers-Semeuse ;
- DEMANDE auprès de l'Etat, dans le cadre de la *Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux* (DETR), un financement pour cette opération au taux maximum.

◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊

A l'unanimité et par 17 voix « POUR »,

- DÉCIDE DE FAIRE APPEL, pour l'année 2026, à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité et à un accroissement temporaire d'activité, en précisant pour ces agents, le nombre, le grade et la catégorie, la durée de travail hebdomadaire, la période de travail et l'emploi.

◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊

A l'unanimité et par 17 voix « POUR »,

- APPROUVE à compter du 1^{er} Janvier 2026, le TABLEAU DES EMPLOIS relatif aux effectifs des agents de la commune de Villers-Semeuse.

◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊

A l'unanimité et par 17 voix « POUR »,

- DÉCIDE LA CRÉATION d'un contrat *Parcours Emploi Compétences* pour exercer les fonctions d'agent polyvalent - cimetière à temps non complet, à raison de vingt-six heures par semaine.

◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊

A l'unanimité et par 17 voix « POUR »,

- ACCEPTE l'acquisition des ballastières départementales situées sur le territoire communal, d'une superficie totale de 49,34 hectares, pour un prix d'achat fixé à 148.020 euros conforme à l'avis du service du domaine, réglé en huit annuités à compter de 2026.

◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊

A l'unanimité et par 17 voix « POUR »,

- ÉMET un avis favorable aux douze dates d'ouvertures dominicales pour les commerces de détail ainsi qu'aux cinq dates pour les établissements relevant des services de l'automobile, pour l'année 2026.

◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊

Après en avoir délibéré,

- PREND ACTE de la communication du rapport d'activités des services de la communauté d'agglomération ARDENNE MÉTROPOLE pour l'exercice 2024.

Le Maire,



Jérémie DUPUY

2025-12-17 13:59:24